

AVIS

RUR.20.057.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de Monsieur et Madame Vanstraeten-Dhondt concernant un barrage de castors sur l'Ourthe orientale à Gouvy, à proximité de leur gîte de vacances, dans l'objectif de mettre en œuvre une solution durable limitant l'ampleur de l'inondation

Avis adopté le 6/03/2020

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 21/02/2020 (copie avancée par mail), 02/03/2020 (courrier)
Références : DNF/DNEV/JPB/SLA/2020-PA-06 Sorties 2020 : 2621

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Réunion du 03/03/2020 (reconvoquée le 06/03/2020)

AVIS

Réuni ce 6 mars 2020 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 3 mars 2020), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »